



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2024 - 30</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 22/04/2024</b>	<b>Objet :</b> Renouvellement de la demande de dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> du parc de l'Orangerie de Strasbourg, Ville de Strasbourg	<b>Avis :</b> Favorable

### **Contexte**

Suite à trois avis favorable ou favorable sous conditions du CSRPN, sur la demande de dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche dans le parc de l'Orangerie de Strasbourg, la Ville de Strasbourg souhaite renouveler sa dérogation. Pour cela, le bilan des opérations de 2022-2023 a été produit, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

La demande de renouvellement est demandée pour une période de 2 ans et sous respect des mêmes conditions que la première demande, à savoir :

- intervention sur les nids de cigogne en cas de mise en sécurité des arbres : support de nid fragilisé ou inapproprié et nid instable ;
- les interventions n'ont lieu qu'en cas de danger imminent pour les personnes et les biens, dans le parc et les abords du parc de l'Orangerie ;
- les interventions sont réalisées dans la mesure du possible en dehors de la période de nidification et en concertation avec la LPO. Le cas échéant, les jeunes ou les œufs sont déplacés en centre de soin.
- en compensation des nids enlevés sur le parc de l'Orangerie, des arbres seront taillés favorablement, pour faciliter l'installation de l'espèce, dans le secteur de la Roberstau. Dans ce secteur des terrains sont également acquis par la Ville pour garantir une ressource alimentaire.

### **Questions au CSRPN**

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

### **Supports de réflexion**

Rapport de suivi 2023  
Courrier de la Ville de Strasbourg  
CERFA

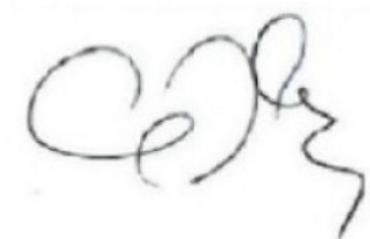
### **Analyse du CSRPN**

La population de cigogne blanche nicheuse dans le quartier de l'Orangerie est stable. Les interventions sur des nids sont limitées et n'ont lieu qu'en cas de danger sur des personnes ou des biens.

### **Avis du CSRPN**

Avis favorable pour la poursuite de cette dérogation à la Ville de Strasbourg.

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Muller', written in a cursive style.